

Note de conjoncture

> Analyse économique de FranceAgriMer



• n° 5 / Janvier 2015 / Panorama mensuel des marchés céréaliers

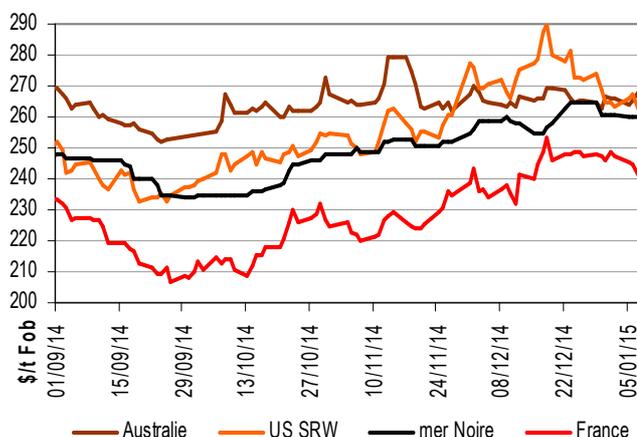
Après un 4^{ème} trimestre 2014 marqué par une hausse du cours des céréales, l'année 2015 commence en repli, pour le blé comme pour le maïs. Dans le contexte actuel de dépréciation des principales devises internationales face au dollar, la mise en place d'une taxe sur les exportations par la Russie vient encore renforcer la compétitivité des origines française et européenne sur la scène internationale.

Monde

Nouvelle donne en ce début d'année

Après un point bas atteint au mois de septembre, la remontée des prix amorcée en octobre s'est interrompue dans la deuxième moitié du mois de décembre.

Cours mondiaux du blé – sept. 2014-janv. 2015



Source : CIC/FranceAgriMer

Sous les effets conjugués de la météo dans l'hémisphère sud, des corrections à la baisse des prévisions des récoltes 2015, liées aux semis d'automne, puis des anticipations de restrictions des exportations russes, les prix avaient entamé une longue remontée. Le retournement de tendance que connaissent les origines européenne et américaine à partir du 18 décembre, au moment même où la mise en place de restrictions au départ de Russie se précise, peut paraître contradictoire. Outre un facteur de calendrier (elles surviennent en pleine période de ralentissement de l'activité en raison des fêtes de fin d'année), il faut sans doute y voir le signe que les opérateurs intégraient dans les prix, depuis plusieurs

semaines déjà, la perspective d'une limitation des exportations ; typiquement, le marché enregistre un retrait lorsque la rumeur devient réalité. Mais c'est aussi, indiscutablement, le signe que les disponibilités mondiales en blé sont abondantes et que les fondamentaux lourds du marché, qui plafonnent l'évolution des prix, ont repris le dessus.

Une taxe sur les exportations russes de céréales

Après un démarrage en trombe des exportations russes de céréales, la fin de l'année 2014 a été marquée par des rumeurs de restrictions aux exportations pour la suite de la campagne.

Face à la chute du rouble, qui constitue un élément déterminant de la compétitivité des exportations russes de blé (celles-ci atteignant un niveau record en première moitié de campagne) et à l'inflation galopante dans le pays, les autorités russes ont commencé à s'inquiéter pour l'approvisionnement intérieur en céréales.

C'est ainsi que les premières mesures de contrôle des exportations ont été prises. Fin novembre, le Rosselkhoznadzor (Service de Surveillance Vétérinaire et Phytosanitaire russe) a durci les exigences permettant d'obtenir les certificats sanitaires à l'exportation et les marchandises ont vu leur délai de quarantaine fortement allongés. Aux dires des opérateurs, les certificats ne seraient plus délivrés que pour un certain nombre de destinations, parmi lesquelles l'Égypte ou la Turquie. Par ailleurs, la compagnie nationale ferroviaire JSC a pris, mi-décembre, des mesures de restriction au transport des grains, au motif de goulots d'étranglement dans les ports au stade du déchargement. De fait, les exportations russes ont fortement ralenti en décembre, chutant à 1,72 Mt (contre 2,42 Mt en décembre 2013 et 2,96 Mt en novembre dernier).

Mais c'est finalement une mesure plus radicale, de taxation, évoquée début décembre en termes de « dernier recours », qui s'est imposée à la fin du mois. Le décret, signé le 25 décembre, met en place, sur la période allant du 1^{er} février au 30 juin 2015, une taxe ad valorem de 15 %

majorée de 7,5 €/t et qui ne pourra pas être inférieure à 35 €/t. Toutefois, les autorités russes ont prévenu que les contrôles sanitaires resteraient « stricts », la Russie n'ayant « plus les moyens de fermer les yeux sur les violations ».

On peut rappeler que l'appartenance de la Russie à l'OMC depuis août 2012 rend désormais très improbables des mesures d'embargo à l'exportation.

En conséquence, le consultant ukrainien, UkrAgroConsult, a revu en baisse de 2,3 Mt, à 20 Mt, sa prévision d'exportations russes de blé.

De son côté, le gouvernement ukrainien affirme n'envisager aucune restriction aux exportations et continue de se montrer optimiste quant à la production 2015, malgré les menaces de gel sur les cultures d'hiver. UkrAgroConsult a d'ailleurs revu en hausse ses prévisions d'exportations ukrainiennes de blé pour la campagne actuelle, les faisant passer de 10 Mt à 11 Mt.

Nouvelles inquiétudes pour la récolte 2015 aux États-Unis et en mer Noire

Les États-Unis sont actuellement soumis à une vague de froid (vortex polaire) qui fait courir un risque au blé de type SRW, en particulier dans les régions sans couverture neigeuse, telles que le sud de l'Illinois ou de l'Indiana. A cela s'ajoute une nette dégradation de l'état des cultures, non seulement pour les SRW (dans l'Illinois, à peine 24 % de cultures jugées dans un état allant de bon à très bon début janvier contre 56 % fin décembre), mais aussi pour les HRW, au Kansas (49 % de bons à très bons contre 61 % fin décembre), mais également dans d'autres États (Nebraska, Dakota du Sud, Oklahoma).

Les blés de la mer Noire, en particulier en Russie et en Ukraine, sont également sous la menace du retour d'un froid intense, la couverture neigeuse n'étant que très partielle voire absente dans de nombreuses régions.

La France, premier fournisseur du GASC

L'Union Européenne est pour l'instant la grande bénéficiaire de la conjoncture mondiale : l'origine russe s'est exclue du jeu, l'origine américaine est difficilement compétitive en raison de la vigueur du dollar tandis que, réciproquement, la faiblesse de l'euro est un atout de taille pour les céréales exportées au départ de la zone euro. Ainsi, les récents achats très volumineux effectués par l'Algérie (on parle de 900 000 t de blé) semblent avoir été entièrement couverts par des blés d'origine européenne.

Dans ce contexte de change, auquel s'ajoute la faiblesse des taux de fret, le blé français se place particulièrement bien sur le marché étatique égyptien. L'achat du 20 décembre dernier a permis à la France de devenir, à mi-chemin de cette campagne atypique, le premier fournisseur du GASC (devant la Roumanie et la Russie), une place confortée par l'achat du 8 janvier.

Cumul des achats du GASC (en tonnes)

Campagne :	2014/15	Rappel 2013/14
Cumul au :	08 janv. 2015	11 janv. 2014
France	1 320 000	540 000
Roumanie	1 020 000	1 440 000
Russie	885 000	835 000
Ukraine	165 000	825 000
États-Unis	55 000	55 000
Total	3 445 000	3 695 000

Source : Reuters

Depuis le début de la campagne, l'origine française se montre en effet très compétitive, y compris face aux blés en provenance de la mer Noire, du fait de prix bas aidés par la baisse de l'euro et le faible coût du fret. Ainsi, ce sont deux chargements de 60 000 t à 250,25 \$/t FOB (auxquels s'ajoutent 14,50 \$/t de fret) et un autre à 248,94 \$/t FOB (12,15 \$/t de fret) qui seront livrés à l'Égypte en février. Les autres concurrents (argentins et roumains) n'ont pas pu faire mieux.

L'Ukraine, au regard des chiffres ci-dessus, apparaît très en retrait sur le marché égyptien. En réalité, si elle est peu présente sur le segment public, elle réalise des ventes importantes sur le marché privé égyptien (1,5 Mt cumulées au 30 novembre).

Autorisation à l'importation du maïs MIR162 en Chine

La campagne 2013/14 s'était caractérisée par de nombreux rejets de chargements de maïs américain à destination de la Chine, au motif de la présence, dans les cargaisons, de l'événement génétique MIR162, non autorisé à l'importation sur le marché chinois. Le projet d'autorisation d'importation de ce maïs vient d'aboutir. Toutefois, échaudés par les déconvenues de la campagne 2013/14, certains exportateurs américains exigent de leurs clients chinois le paiement de 30 à 35 % du prix de la marchandise avant toute livraison.

S'il est trop tôt pour constater une reprise des importations de maïs américain, les importations de drêches de maïs issues de l'industrie de l'éthanol (DDG), valorisées en alimentation animale, semblent en revanche d'ores et déjà relancées.

Le blocage créé par la question du MIR 162 a contribué, à côté des prix élevés du maïs américain ces dernières campagnes, à la diversification des importations chinoises : du point de vue des pays fournisseurs, avec l'ouverture des autorisations phytosanitaires aux origines argentine et mer Noire (Ukraine, Bulgarie), mais aussi du point de vue des espèces. La Chine a ainsi remplacé ses importations de maïs américain par des importations de sorgho américain, quasiment à volumes équivalents. Elle s'est également tournée massivement vers l'orge, pour des usages brassicoles mais aussi probablement en partie fourragers. L'autorisation du MIR 162, dans une campagne marquée par la forte baisse des prix des céréales et du maïs en particulier, est donc susceptible de donner un coup de frein à ces importations de substitution.

Union Européenne

L'Euro commence l'année 2015 au plus bas

L'euro démarre l'année 2015 avec les plus bas niveaux enregistrés depuis 9 ans. Au moment où nous écrivons, l'euro vaut 1,1813 \$ (1,1797 \$ fin décembre 2005). Le facteur monétaire (on pense également aux rapports de change entre le dollar et le rouble) joue un rôle essentiel depuis le début de la campagne dans la compétitivité des origines en présence sur le marché mondial des graines et mérite un développement.

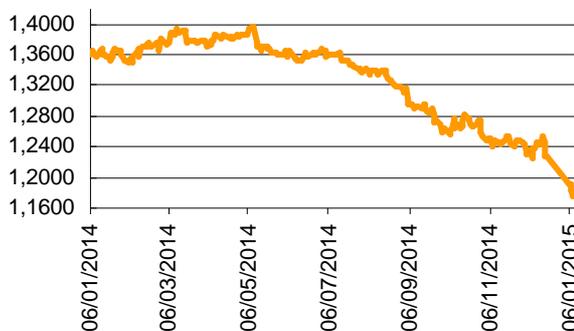
Après avoir constaté, en avril 2014, que le niveau élevé de l'euro par rapport au dollar nécessitait une intervention de sa part, la Banque centrale européenne (BCE) avait pris des mesures d'abaissement des taux d'intérêt et envisage maintenant des mesures d'assouplissement monétaire. Derrière les mesures monétaires, les considérations économiques jouent un rôle de premier plan : sur fond de périodes de récession ou de croissance minime ces

derniers temps dans l'UE, la perspective de la déflation constitue une préoccupation croissante de la BCE.

Une situation inverse aux États-Unis, où la croissance semble consolidée, où l'emploi connaît une embellie et où la Réserve fédérale resserre progressivement le crédit, accentue l'évolution en cours sur le marché des changes. À court terme, la pression est particulièrement forte sur l'euro dans l'attente de deux échéances proches, à savoir la réunion monétaire de la BCE le 22 janvier prochain ainsi que les élections législatives en Grèce le 25 janvier. À moyen terme, il est question ni plus ni moins d'une perspective de parité entre l'euro et le dollar.

C'est dans ce contexte que la zone euro accueille au 1^{er} janvier 2015 son 19^{ème} membre, la Lituanie. Cet État membre, dont le poids parmi les exportateurs communautaires de céréales augmente, va donc directement bénéficier de la compétitivité que confère actuellement sur le marché mondial des graines, libellé en dollars, la faiblesse de l'euro.

Taux de change euro dollar (sur les 12 derniers mois de la campagne)



Source : BCE

Point sur les exportations après 4 mois de campagne

Les exportations de blé tendre au départ de l'Union Européenne vers pays tiers atteignent 10,3 Mt sur les quatre premiers mois disponibles dans les statistiques douanières (juillet-octobre), soit une augmentation de plus de 14 % par rapport à la même période de la précédente campagne, qui s'était soldée par des exportations record. L'origine française est en recul à 2,7 Mt (-14 %) dans le total communautaire : sur 4 mois de campagne, elle représente seulement 27 % du total de l'UE en 2014/15, contre 35 % en 2013/14 et 52 % en 2012/13. Ce recul est en grande partie imputable à la Roumanie, qui totalise 2,4 Mt de blé tendre livrées sur pays tiers (23 % du total de l'UE, une part similaire à 2013/14), mais également à la Pologne qui en l'espace de 3 campagnes est passée de 90 000 t exportées vers pays tiers sur les 4 premiers mois de 2012/13, à 738 000 t en 2013/14 sur la même période.

La Roumanie a su s'imposer, durant la campagne 2013/14, comme le 1^{er} fournisseur du GASC (organisme étatique d'achats de céréales en Égypte) et en est, à ce stade de la campagne 2014/15, le deuxième derrière la France. L'Allemagne, de son côté, développe ses exportations à destination de marchés exigeant des blés à forte teneur en protéines, tels que le marché iranien (647 000 t sur juillet-octobre 2014, à titre d'illustration), sur lequel elle connaît actuellement une forte concurrence de la Lituanie (628 000 t). En cette campagne 2014/15 atypique, marquée par des conditions météo très défavorables au moment de

la récolte dans certaines régions, force est de constater que l'Allemagne et la Pologne gagnent des parts de marché en Algérie, première destination traditionnelle du blé français. Sur les quatre premiers mois de campagne, l'origine française reste largement majoritaire sur le marché algérien (950 000 t), mais les origines allemande (254 000 t) et polonaise (243 000 t) occupent une place inédite. À titre de comparaison, ces pays ont exporté des volumes supérieurs sur l'intégralité de la campagne 2006/07 pour la Pologne (260 000 t) et 2008/09 pour l'Allemagne (286 000 t) alors qu'il s'agit ici des quatre premiers mois de 2014/15. L'Allemagne (647 000 t) qui, comme la Lituanie (628 000 t), réalise un bon début de campagne sur l'Iran deuxième destination du blé européen.

Les exportations d'orge (3,4 Mt) sur les 4 premiers mois de la campagne sont en recul par rapport à l'an passé sur la même période (4,5 Mt). Les origines roumaine (36 %) et française (35 %) sont les plus importantes, suivies de la Bulgarie, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. L'Arabie Saoudite a absorbé près de 30 % des exportations communautaires, dont les origines sont principalement la Roumanie (485 000 t), l'Allemagne (181 000 t) et la Bulgarie (128 000 t). Viennent ensuite la Chine et l'Algérie deux destinations où l'origine française prédominante, avec respectivement 707 000 et 205 000 t.

Enfin, **les exportations de maïs** vers pays tiers ont atteint un volume de 818 000 t sur les 4 premiers mois de la campagne, contre 1,5 Mt en 2013 à la même période. La Roumanie (69 %) et la Bulgarie (19 %) effectuent la quasi-totalité des expéditions communautaires. Loin derrière, la France est le 3^{ème} exportateur européen, avec un volume de 63 000 t (8 % du total). Les principales destinations sont l'Égypte (18 %), la Corée du Sud (12 %), la Chine (11 %) et la Syrie. La Roumanie a été très présente sur les marchés égyptien (145 000 t), coréen et syrien, alors que la Bulgarie a très largement déversé ses volumes sur la Chine (89 000 t).

Tirage de certificats

Le volume des certificats à l'exportation délivrés dans l'UE (toutes céréales) s'élève à 21,7 Mt au 6 janvier, en-deçà du record de l'an passé à la même période (23,1 Mt), avec un ralentissement observable ces dernières semaines pendant les fêtes de fin d'année. Sur ce total, le blé tendre représente 12,8 Mt. La Commission européenne a également délivré un total de 7,4 Mt de certificats à l'importation (contre 7,5 Mt en 2013/14 à la même période), incluant un volume en blé tendre très supérieur à l'an passé (1,7 Mt en 14/15 contre 1,1 Mt en 13/14), mais également en blé dur (1,1 Mt cette campagne contre 0,8 Mt en 2013/14). Ce début d'année, qui correspond à l'ouverture des contingents tarifaires (gérés en année civile) a permis de juger de l'intérêt économique conjoncturel des importations dans l'UE. En ce qui concerne les contingents d'importation à droit nul au bénéfice de l'Ukraine, le contingent de maïs a suscité de la part des opérateurs un intérêt sans commune mesure avec les contingents de blé tendre (93 000 t demandées sur les 950 000 t disponibles) et d'orge (1 000 t sur 250 000 t disponibles). Ainsi, la totalité des 400 000 t de maïs disponibles a été demandée, soldant en une seule fois le contingent annuel. Le même intérêt s'est manifesté à l'égard du contingent *erga omnes* à l'importation de maïs à droit zéro. D'un volume de presque 280 000 t, ce contingent est ouvert en deux tranches semestrielles égales, dont la première (138 994 t) a été intégralement demandée le 2 janvier. Pour l'un

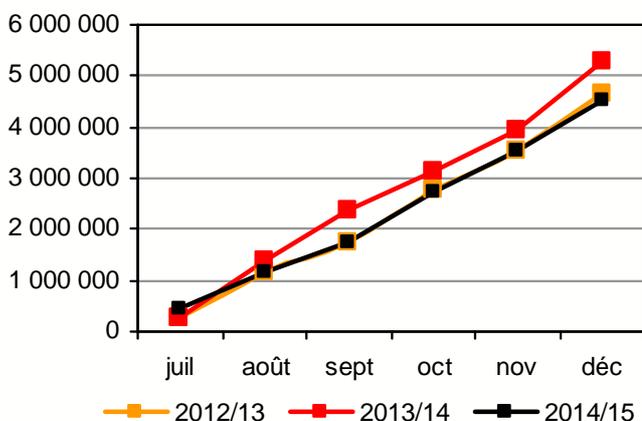
comme pour l'autre des contingents de maïs, les demandes ont été très supérieures aux volumes ouverts, nécessitant la fixation de coefficients d'attribution, respectivement de 7,4 % et 8,5 %.

France

Bilan des exportations à mi-campagne

Les chargements de blé tendre à destination des pays tiers dépassent 4,5 Mt à fin décembre 2014, contre 5,3 Mt en 2013 et 4,6 Mt en 2012, à la même époque. Depuis le mois d'octobre, les chargements au départ des ports français s'effectuent sur un rythme enlevé. La période la plus récente ne contredit pas ce constat : au mois de décembre 2014, les chargements de blé s'élèvent à 1 Mt.

Cumul des embarquements de blé tendre dans les ports français (en tonnes)



Source : FranceAgriMer

Les exportations vers l'Algérie (premier débouché des blés français à destination des pays tiers) sont en diminution de 48 %, à 1,4 Mt (contre 2,7 Mt à fin décembre 2013). De ce fait, les volumes expédiés vers le Maghreb s'élèvent à seulement 1,8 Mt et ce, malgré des achats marocains de blé français en hausse de près de 11 % par rapport à ceux de la première moitié de la campagne 2013/14 (mais les droits à l'importation étaient rédhitoires l'année dernière à la même époque).

À destination de l'Égypte, l'origine française est plébiscitée par le GASC sur cette première partie de campagne. La France a ainsi embarqué presque 650 000 tonnes de plus cette année que lors de la campagne précédente à fin décembre (0,2 Mt en 2013).

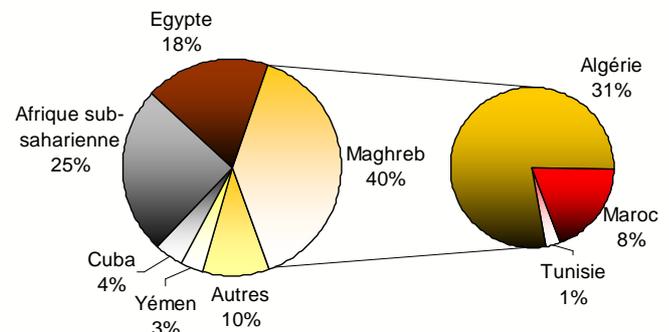
Le dernier appel d'offre, en date du 8 janvier, a vu l'organisme dépendant du ministère du Commerce et de l'Industrie acheter une nouvelle fois 180 000 tonnes de blé français, confortant la France comme premier fournisseur du GASC, devant la Roumanie. Au moment où nous écrivons, la France a ainsi vendu à l'Égypte plus de 1,3 Mt de blé (contre un peu plus de 1,1 Mt pour l'origine roumaine).

Vers les pays d'Afrique sub-saharienne, le bilan à mi-campagne est très comparable à celui de l'an dernier : 1,1 Mt de blé ont été chargées (- 1 % par rapport à 2013/14).

Pour les autres grandes destinations du blé français, en revanche, le bilan de ce début de campagne est contrasté par rapport aux volumes enregistrés l'an dernier : moins de 0,2 Mt vers Cuba (- 12 %) mais 150 000 tonnes vers le Yémen (+ 15 %).

En outre, dans la période récente, des blés destinés à des usages fourragers ont été chargés vers des destinations inhabituelles. Il y a un fait notable, qui témoigne du caractère atypique de cette campagne : près de 50 000 tonnes ont ainsi été embarquées à destination des États-Unis, un peu plus de 70 000 tonnes vers la Corée du Sud et plus de 90 000 tonnes à destination de la Thaïlande.

Principales destinations des exportations de blé tendre vers les pays tiers (cumul de juillet à décembre 2014)



Sources : Douanes, Infograin et Reuters

Les exportations d'orge à destination des pays tiers sont particulièrement dynamiques. Un total de 1,5 Mt a été chargé pendant les six premiers mois de la campagne, contre 1,3 Mt de juillet à décembre 2013. Les expéditions vers le Maghreb représentent 26 % des ventes d'orges françaises vers les pays tiers (contre 17 % l'année dernière à la même période). Si l'Arabie Saoudite, premier acheteur mondial d'orge, n'a importé que 80 000 tonnes d'orges françaises à fin décembre 2014 (contre 0,7 Mt l'année dernière à la même époque), la Chine, en revanche, représente 65 % du total exporté. Ce pays est le principal débouché des orges de brasserie françaises vers les pays tiers mais la France profite aussi de la hausse de la demande d'importation de la Chine en orges fourragères.

À fin décembre, la France a expédié 0,1 Mt de maïs vers les pays tiers, contre près de 0,3 Mt la campagne passée à la même date. Les destinations européennes (Norvège, Suisse, Islande) représentent près de 60 % du volume total.